Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 JUIL. 2015

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 juin 2015

L'an deux mil quinze, le 26 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent excusé : Mme CADERBY Colette

Procuration : Mme HEBERT Monique a donné mandat à Mme LUCAS Roseline – **Mme ABELARD Isabelle** a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – **Mme LESQUELIN Nadia** a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – **Mme HOARAU Annie** a donné mandat à M. FORT Paul – **Mme SILOTIA Natacha** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. le Maire** a quitté la salle au moment de la mise aux votes des comptes administratifs.
- **M. René MONDON** a été désigné président de séance au moment de la mise aux votes de l'affaire n° 3 à l'affaire n° 8.
- **M. le Maire** a repris la présidence de la séance à l'affaire n° 9.
- **M. RIVIERE Lucien** quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire

& &
&

AFFAIRE N° 14 / Bilan de la Concertation publique préalable à la création de la Z.A.C Bas du Tévelave – Secteur amont

Par délibération en date du 18 décembre 2014 – Affaire n°16, le Conseil municipal a défini les objectifs poursuivis et décidé d'engager une concertation publique préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concertée Bas du Tévelave – Secteur Amont selon les modalités suivantes :

- ✓ Exposition en mairie principale et en mairie annexe du Tévelave simultanément, pendant un mois, d'un dossier et de panneaux de présentation du projet,

- ✓ Mise à disposition d'un registre spécifique permettant de recueillir l'expression des observations, avis et remarques de la population, sur la même période,

- ✓ Organisation d'une réunion publique annoncée par voie de presse afin d'informer le public de la tenue et de la date de celle-ci.

Ainsi, la concertation préalable à la création de la ZAC s'est déroulée du 11 mai 2015 au 11 juin 2015 conformément à l'arrêté du maire n°88 du 08 avril 2015.

Pour cette concertation les éléments graphiques et explicatifs ont été exposés dans les locaux de la mairie des Avirons et dans ceux de la mairie annexe du Tévelave.

L'exposition comprenait un dossier de présentation et 2 panneaux :

- ✓ Panneau 1 : le site et les documents urbains de références (situation, topographie, paysage, occupation du sol, extrait du plan de zonage du PLU des Avirons, extrait de la carte des espaces du SAR)

- ✓ Panneau 2 : le projet (son évolution, scénario retenu, plan programme, déplacements, espaces publics)

S'agissant de l'information, la publicité et la réunion publique :

Un avis de concertation, annonçant en outre la date de la réunion publique, a été publié dans la presse le 28/04/2015 et dans le magazine de la commune des Avirons n°71 d'avril 2015.

L'arrête lançant la concertation du 08 avril 2015 a été publié dès le 30/04/2015 sur le site internet de la commune.

L'arrêté et l'avis de concertation ont été affichés aux portes de la mairie de la Commune des Avirons et de la mairie annexe du Tévelave pendant toute la durée de la concertation.

Des dossiers, comprenant le registre d'ouverture, le projet et les 2 panneaux de présentation, la délibération du Conseil municipal, l'arrêté et l'avis, ont été mis à la disposition du public pendant toute la période de concertation en mairie principale et en mairie annexe du Tévelave pour que le public puisse procéder à une consultation et consigner des observations.

Par ailleurs, une réunion publique de concertation visant à présenter le projet au public, à répondre aux questions éventuelles, à débattre ensemble de l'intérêt général et de la pertinence de l'aménagement proposé, a été organisée le 11 mai 2015 et a rassemblé un public de plus de 15 personnes. Le Maire, assisté de la SPLA GRAND SUD et du cabinet d'étude DUTEUILH-PERRAU URBA, a pu organiser les débats et répondre aux questions soulevées par l'assistance.

Les registres ouverts pour la concertation sont revenus vierges de remarques.

Les modalités de la concertation ayant été respectées, il convient aujourd'hui d'en tirer le bilan.

Bilan de concertation :

Globalement, l'accueil du public au projet de création de la ZAC Bas du Tévelave – secteur Amont est favorable. Les réactions lors de la présentation publique témoignent que le public réagit positivement et comprend les enjeux du projet.

La volonté affichée de développer un nouveau quartier pour répondre aux besoins en logements et équipements sur la commune tout en maitrisant la densité et son insertion dans l'environnement paysager est accueilli positivement.

Aussi, le Conseil est invité :

- A prendre acte des modalités de concertation de la zone d'aménagement concerté « Bas du Tévelave – secteur Amont», menées au cours de la concertation publique,

- A tirer un bilan favorable de cette concertation préalable,

- A prendre acte des remarques et des observations du public, lesquelles seront prises en compte pour la suite du projet de la manière suivante :
 - Poursuite de l'information du public tout au long des phases de création et de réalisation de la ZAC,
 - Structuration et développement du quartier pour répondre aux besoins en logements et en équipements,
 - Desserte complète en réseaux notamment d'assainissement des eaux pluviales et usées,
 - Favoriser l'implantation du bâti sur les zones nues tout en maitrisant le contenu, la densité et l'évolution du quartier pour assurer une mixité urbaine et sociale, à travers un programme de logements dont une grande part de logements aidés (60 à 70%)
 - Intégrer et valoriser les espaces naturels et écologiques en créant un véritable projet paysager,
 - Développer les liens fonctionnels et conforter les liaisons et la synergie avec les opérations privées qui jouxtent la future ZAC.

 Ces éléments seront pris en compte dans le dossier de création de la Z.A.C ainsi que dans les phases suivantes de la réalisation de la ZAC, de l'élaboration des documents d'urbanisme et des cahiers des charges de cession de terrains.
- A approuver les conclusions du bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté « Bas du Tévelave – secteur Amont»,

- A arrêter le projet et le tenir à la disposition du public en mairie principale des Avirons et en mairie annexe Tévelave,

- A dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois à la mairie des Avirons et en mairie annexe du Tévelave.

- A charger le Maire ou en son absence le premier adjoint, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ensemble des pièces du dossier de concertation sont consultables en mairie.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n°2011-1609 du 22 novembre 2011 portant approbation du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion ;

Vu la dernière modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Avirons approuvé en date du 31 aout 2012 ;

Vu la délibération n°16 du 18 décembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal a défini les objectifs poursuivis et a décidé de lancer la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté « Bas du Tévelave – secteur Amont »,

Vu l'arrêté n° 88 du 08 avril 2015 par lequel le Conseil Municipal a prescrit l'ouverture de la concertation préalable pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée Bas du Tévelave – secteur Amont

Vu la mise à disposition du public d'un dossier de concertation du 11 mai au 11 juin 2015 ;

Vu l'exposition qui s'est déroulée du 11 mai au 11 juin 2015 ;

Vu la réunion publique qui s'est tenue le 11 mai 2015 ;

Vu le rapport du Maire tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Bas du Tévelave – secteur Amont annexé à la présente délibération qui reprend l'ensemble des observations, des questionnements et des attentes de la population ;

1°) Considérant qu'il convient de poursuivre l'information du public tout au long des phases de création et de réalisation de la ZAC

2°) Considérant la volonté de structurer et de développer un quartier afin de répondre aux besoins en logements et en équipements

3°) Considérant l'objectif d'assurer la desserte complète des réseaux notamment d'assainissement des eaux pluviales et usées

4°) Considérant la volonté de favoriser l'implantation du bâti sur les zones nues tout en maitrisant le contenu, la densité et l'évolution du quartier pour assurer une mixité urbaine et sociale, à travers un programme de logements dont une grande part de logements aidés (60 à 70%)

5°) Considérant la nécessité d'intégrer et de valoriser les espaces naturels et écologiques en créant un véritable projet paysager

6°) Considérant la nécessité de développer les liens fonctionnels et de conforter les liaisons et la synergie avec l'opération résidentielle de la ZAC Bas du Tévelave – secteur Aval qui jouxte l'opération prévue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré **à la majorité absolue (7 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie par procuration – M. FORT Paul – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne et Mme SILOTIA Natacha par procuration) :**

1. **Prend acte** des modalités de concertation de la zone d'aménagement concerté « Bas du Tévelave – secteur Amont», menées au cours de la concertation publique.

2. **Tire un bilan favorable de la concertation,**

3. **Approuve** les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté « Bas du Tévelave – secteur Amont»,

4. **Arrête** le projet et le tient à la disposition du public en mairie principale des Avirons et en mairie annexe Tévelave,

5. **Dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à la mairie des Avirons et en mairie annexe du Tévelave,

6. **charge** le Maire ou en son absence le 1er adjoint, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

ANNEXE : BILAN DE LA CONCERTATION :

PARTIE 1 : SYNTHESE DES OBSERVATIONS

PARTIE 2 : BILAN DE CONCERTATION

PARTIE 3 : DOCUMENTS ANNEXES

PARTIE 1 : SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Synthèse des observations consignées dans les registres de concertation et des courriers reçus :

Les registres de la mairie principale des Avirons et de la mairie annexe du Tévelave sont revenus vierges de remarques.

Par ailleurs, aucune observation n'a été adressée par courrier

Synthèse des observations recueillies lors de la réunion publique du 8 mai 2015 :

Suite à la présentation de l'opération, le débat s'est installé autour des questions qui se sont centrées sur les points suivants :

- La nécessité d'informer le public sur les étapes et les délais nécessaires à la création et à la réalisation de la ZAC
- La prise en compte du besoin de logement sur la commune
- La nécessité d'intégrer le programme dans son environnement
- La maitrise des densités des opérations de logements prévues
- La prise en compte du projet en synergie avec le développement de la ZAC bas du Tévelave - secteur Aval qui se fait en parallèle
- La nécessité de réaliser dans la zone des équipements publics et sportifs ainsi que des commerces

PARTIE 2 : BILAN DE CONCERTATION

Globalement, l'accueil du public au projet de création de la ZAC « Bas du Tévelave – secteur Amont» est favorable. Les réactions lors de la présentation publique témoignent que le public réagit positivement et comprend les enjeux du projet.

La volonté affichée de développer un nouveau quartier pour répondre aux besoins en logements et équipements sur la commune tout en maitrisant la densité et son insertion dans la l'environnement paysager est accueilli positivement.

Il convient de tirer un bilan favorable de cette concertation préalable.

Les remarques et observations à prendre en compte pour la suite du projet sont les suivantes :

- Poursuivre l'information du public tout au long des phases de création et de réalisation de la ZAC,
- Structurer et de développer un quartier afin de répondre aux besoins en logements et en équipements,
- Assurer la desserte complète des réseaux notamment d'assainissement des eaux pluviales et usées,
- Favoriser l'implantation du bâti sur les zones nues tout en maitrisant le contenu, la densité et l'évolution du quartier pour assurer une mixité urbaine et sociale, à travers un programme de logements dont une grande part de logements aidés (60 à 70%)
- Intégrer et de valoriser les espaces naturels et écologiques en créant un véritable projet paysager,
- Développer les liens fonctionnels et conforter les liaisons et la synergie avec l'opération résidentielle de la ZAC Bas du Tévelave – secteur Aval qui jouxte l'opération prévue.

Ces observations seront intégrées au projet d'aménagement et prises en compte dans le dossier de création de la ZAC « Bas du Tévelave – secteur Amont» ainsi que dans les phases suivantes de la réalisation de la ZAC, de l'élaboration des documents d'urbanisme et des cahiers des charges de cession de terrains.

LA DELIBERATION

⇨ Délibération n°16 en date du 18 décembre 2014 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concertée Bas du Tévelave – secteur Amont ;

⇨ Arrêté n°88 du 08 avril 2015 du Conseil Municipal prescrivant l'ouverture d'une concertation préalable pour la création de la Zone d'aménagement concertée Bas du Tévelave – secteur Amont ;

⇨ Dossier de concertation ;

⇨ Avis de concertation presse (QUOTIDIEN) 28 avril 2015 pour la réunion publique du 11 mai 2015 ;

⇨ Article Magazine de la commune des Avirons n°71 d'avril 2015 ;

⇨ Copie écran de la mise en ligne sur le site internet de la mairie des Avirons de l'arrêté n°88 du 08 avril 2015 ;

⇨ Certificat d'affichage de l'arrêté n°88 du 08 avril 2015 en mairie principale des Avirons et en mairie annexe du Tévelave ;

⇨ Compte rendu de la réunion publique du 11 mai 2015 ;

⇨ Article JIR du 13/05/2015 ;

⇨ Extraits des registres de concertation de la mairie principale des Avirons et de la mairie annexe du Tévelave.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★